

CSA DE RÉSEAU DU 7 JUILLET 2025

La CGT Finances Publiques est retournée siéger au CSAR, alors qu'elle ne l'avait pas fait depuis le 5 mars 2024, tant les conditions de vie au travail pour les agents se sont dégradées, avec un mal être au travail généralisé et en point d'orgue 13 suicides et 8 tentatives de suicides depuis le début de l'année. La piètre qualité du dialogue social explique aussi notre boycott des dernières réunions.

Pour ouvrir ce CSAR, la directrice générale s'est félicitée de l'envoi anticipé (15 jours avant) des documents, ainsi que du suivi des engagements pris.

À la suite des déclarations liminaires des organisations syndicales, la directrice générale a commencé à faire passer sa communication :

🔴 **Annonces de nouvelles implantations de Centres de contact (CDC) amendes et professionnels** suite au « succès » des implantations des CDC Amendes de Toulouse et Épinal.

La politique de re localisation des services publics dans les territoires a généré la création de 73 nouveaux services dans 66 communes rurales.

330 nouveaux emplois vont être implantés à partir du 01/09/2026 (2300 jusqu'à maintenant).

4 nouveaux CDC pros seront créés en 2026 (on passe de 10 à 14), à la Réunion, à Brive, au Mans et à Partenay, ainsi que 3 nouveaux CDC Amendes à Longueuz (2026), Toulon (2027) et Pithiviers (2027).

Un point plus global sur la prise en charge des amendes sera fait dans un prochain CSAR ou en GT.

Pour la CGT Finances publiques, sans création budgétisée de postes de fonctionnaires, l'administration procédera à l'implantation de ces emplois par redéploiements (habiller Pierre en déshabillant Jacques) et embauches de contractuels. De plus, la politique de développement des CDC, au sein desquels les conditions de travail sont très dégradées, s'intègre dans le plan de la DGFIP de limiter au maximum, voire supprimer l'accueil physique des usagers.

🔴 **Restructurations des PCE** : un nouveau groupe de travail est prévu et il manque une phase d'échanges avec les directions locales, le but étant toujours de démanteler ce service pour augmenter la place de l'expertise dans les SIE et du Contrôle Fiscal en Direction. Avec quels effectifs ? Aucune précision n'a été donnée. Cependant la Direction a annoncé qu'elle souhaitait maintenir une programmation pertinente.

🔴 **RGP** : la directrice générale a tenté d'être rassurante face aux fortes inquiétudes des représentant-es élu-es du personnel. En effet, selon elle, il existe les textes et il existe la jurisprudence. Il faudrait rester prudent sur les jugements de premières instances, car beaucoup de procédures sont restées sans suite. C'est d'ailleurs un questionnaire plus général, pourquoi y a-t-il autant de procédures ouvertes (192 déferés, 50 % sans suite et 33 encore devant la chambre) ?

L'objet de la réforme est d'établir une responsabilité plus large, qui ne repose pas uniquement sur les comptables publics.

La DG demande de signaler tout cas d'agents rencontrant des difficultés.

Pour la CGT finances publiques ce changement constitue un élément supplémentaire de préoccupation, voire générateur d'anxiété chez certain-es agent-es. La CGT partage l'avis de l'Association des Conseils et Comptables Publics sur les dernières décisions, à savoir une dérive hors du cadre fixé initialement par la RGP, ce que conteste la DG qui reste dans le déni ! Nous n'avons franchement pas besoin, dans le contexte actuel, d'une telle mesure !

🔴 **Mesures en cas de fortes chaleur :** la directrice générale a pris note qu'il faut améliorer en local les accords sur le télétravail exceptionnel et les aménagements d'horaires. Il faudra également faire des diagnostics bâtementaires.

🔴 **Data Center inondé :** des travaux de rénovation étaient en cours lors du sinistre. Les dégâts sont encore en cours d'expertise. Il n'y aurait aucun impact en production, mais des projets seront retardés, notamment concernant la paye et la mise en œuvre du Congé Médical à 90 %

🔴 **Sujets RH :**

COSUI sécurité : voir le compte-rendu CGT Finances publiques de la réunion dédiée.

Vague de suicides à la DGFIP : la Directrice générale s'est dite ébranlée par le nombre : 13 suicides au jour du CSAR et 8 tentatives de suicides, dont 2 sur le lieu professionnel.

C'est un traumatisme, même s'il s'agit d'un acte privé. Elle a assuré que les acteurs de prévention étaient mobilisés et qu'il fallait être attentif aux traumatismes qui se déclarent plus tard. La situation à cette période de l'année est très préoccupante. La Directrice a proposé de revenir sur ce sujet au CSAR de septembre.

Elle a décidé de proposer une enquête de manière systématique, car même si le suicide ou la TS ne s'est pas passé sur le lieu de travail, il faut se poser la question de l'impact professionnel. L'employeur a un devoir de prévention. La CGT Finances publiques rappelle que l'employeur a également un devoir de résultat en matière de RPS !

Une formation premiers secours en santé mentale est expérimentée dans la région Centre. Un retour d'expérience doit être fait. Mais la DG souhaite déjà sa généralisation. Cela devrait se faire au niveau du SG, sinon la DGFIP l'organisera.

Il est de la responsabilité de la DGFIP de développer et construire des collectifs de travail bienveillants.

La CGT Finances Publiques n'est pas dupe et les agents non plus. Si la DG fait cette annonce, qui est en totale contradiction avec ce que l'administration a porté à la Formation Spécialisée de réseau du 1er juillet (voir compte-rendu sur notre site), c'est parce que les médias ont commencé à s'emparer du sujet. Pour qu'il n'y ait plus de lien direct entre actes suicidaires et travail, il faut arrêter de dégrader les conditions de travail des agents, leurs règles de gestion, d'empiler les restructurations à un rythme insoutenable et permettre une bonne articulation entre travail effectué dans des conditions correctes et vie privée.

Situation de la santé collective : elle propose de partager plus systématiquement les chiffres avec les OS sur les congés maladie et les Congés Longue Durée.

La DGFIP a enregistré un pic d'absences en 2022, puis une baisse de celles-ci, avec stabilisation depuis le début de l'année 2025.

Égalité femmes/hommes : un groupe de travail sera organisé mi-septembre. Ce sujet est une préoccupation majeure de la DG. Il ne faut pas non plus oublier les hommes, elle y sera particulièrement attentive, ainsi que sur les Violences sexistes et sexuelles (VSS).

Accueil de stagiaires de seconde : elle s'est félicitée que cette année il y ait eu +20 % de stagiaires de seconde à la DGFIP (par rapport à 2024), et qu'à Bercy il n'y ait pas eu que des parisiens, mais également des jeunes des banlieues.

Observatoire Interne 2025 : il y a eu 54 % de réponses, chiffre en augmentation (48 % en 2024). la Directrice Générale est satisfaite de la participation et des indicateurs en progrès (notamment sur le management de proximité, et l'engagement), mais elle regarde aussi les autres chiffres. Elle s'est dit très attentive sur le fait qu'une des préoccupations majeure des agents est la charge de travail.

Mais ce que la Directrice Générale a oublié de dire, c'est que ces chiffres sont très mauvais, souvent en deçà de la moyenne Fonction publique et, lorsqu'ils progressent, c'est à un rythme pitoyable ne permettant pas d'affirmer que l'évolution serait « positive » ! C'est faire mentir la réalité qui saute aux yeux lorsqu'on ne tente pas de détourner le sens des chiffres (cf notre compte-rendu de la Formation spécialisée de réseau du 1er juillet).

Les agents ne se projettent plus dans l'avenir, subissent les changements. Ils sont insatisfaits de leur charge de travail. À peine plus de la moitié d'entre eux estiment que leur service fonctionne correctement. Moins de la moitié se sentent reconnus et valorisés. À peine 30 % sont satisfaits des possibilités d'avancement ou de promotion. Cerise sur le gâteau, seuls 26 % des agents que la DGFIP évolue dans le bon sens, et comme cela représente +3 points par rapport à 2024, ce sont, pour l'administration, des éléments positifs !

Sur 5 ans, rien n'a été fait pour que les chiffres ne soient plus aussi mauvais.

Voilà tout ce que la Directrice générale ne dit pas, et surtout pas que les agents trouvent d'avantage d'information auprès des syndicats qu'auprès de leur chef de service (chiffre à l'appui) !

Une agente de la DGFIP a été interpellée vendredi à cause de divulgations d'adresses d'agents pénitentiaires qui ont été agressés par la suite (Seine Saint-Denis) par des criminels. Une information sur Ulysse va être faite (elle a été faite depuis). Sur les contrôles de traçabilité inversée, ce doit être tolérance zéro. Il doit y avoir sanction à chaque faute constatée.

Recrutement local au choix dans le cadre du mouvement A : une évaluation par les A ayant fait une demande d'affectation est en cours. La DG reviendra avec le bilan.

Budget : la ministre a dit « on ne peut plus rechercher l'exemplarité de Bercy ».

Le groupe de travail « Emplois » a été décalé le 4 septembre. La DG n'a pas souhaité détailler, nous affirmant qu'elle n'avait pas plus de précisions.

Engagement de stabilité du réseau : la directrice générale a affirmé qu'il n'y aurait pas de réouverture du NRP en 2026. « On ne prépare pas quelque chose de l'ampleur du NRP ».

Elle a cependant ajouté que pour elle le NRP était une bonne réforme !

La CGT Finances Publiques est intervenue pour affirmer que ni la DG, ni le ministère ne peuvent repeupler les territoires avec des agents ; ce ne sont pas des pions que l'on peut bouger en fonction de restructurations, de réformes, des marottes des ministres. Des services sont réimplantés, là où il y avait auparavant des trésoreries de pleine compétence, mais ils n'accueillent pas de public.

Maintenant, ce sont les PCE qui sont restructurés, les agents sont fatigués. L'administration ne s'inquiète pas de savoir si les agents approuvent la réforme. Elles et ils subissent des changements incessants de missions, de lieux, il ne faut pas s'étonner que l'observatoire interne ne soit pas bon.

Leurs conditions de travail quotidiennes se dégradent, ils sont maltraités, que ce soit par leur direction locale ou par les mesures nationales. Ils ne peuvent pas se projeter sur 2 ans, tant ils subissent de réformes. **La CGT Finances Publiques ne peut laisser dire que le NRP est une bonne réforme sans réagir !** Pas un agent ne dit ça ! OK sur l'importance qu'il faut mettre dans l'égalité femmes/hommes ou les VSST, mais la politique de la DG empêche d'atteindre ces buts.

➡ **FICHE 1 : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 août 2023 fixant la liste des emplois de chef de service administratif (CSA) de la DGFIP (pour avis)**

👉 **Présentation de l'administration**

il s'agit d'actualiser la cartographie de 13 emplois aux réorganisations locales ou de répondre à des contextes particuliers et imprévus.

La DG veut une stabilité générale de son réseau dans le temps. Et la main est donnée aux directeurs locaux et aux chefs de services pour ajuster certains emplois.

👉 **L'analyse de la CGT Finances Publiques :**

les critères locaux pour classer ces postes sont opaques, il n'y a plus de groupe de travail associant les organisations syndicales (ce qui était le cas antérieurement) et aucune transparence de la part de la DG. Aucune logique « métier » est identifiable dans ce classement et certaines missions sont sacrifiées (seulement 2 BCR figurent par exemple dans la liste).

👉 **VOTE CONTRE à l'unanimité des représentants des personnels**

➔ FICHE 2 : Projet d'arrêté relatif au classement des postes comptables et des emplois de chef de service comptable (CSC) de la DGFIP (pour avis)

👉 Présentation de l'administration :

il concerne uniquement les postes comptables classés C1, qui recouvrent les postes dotés d'un emploi de CSC. Au 1er septembre 2025, tous les postes comptables auront atteint leur classement cible.

Pour ce faire, le présent projet d'arrêté met à jour le classement du second semestre 2025 pour les postes classés C1 (postes indicés) correspondant aux emplois de chef de service comptable (CSC).

👉 L'analyse de la CGT Finances Publiques :

nous sommes opposés aux recrutements au fil de l'eau qui a commencé par les CSC puis s'est généralisé. Concernant les conséquences de la RGP sur le réseau DGFIP, l'Association des Conseils et Comptables Publics tire les conséquences de l'arrêt « Commune d'Eguilles » et affirme que les SGC ne sont pas en mesure de se prémunir des faits constatés, proposant donc leur scission en entités mieux à même d'exercer les missions dévolues au Secteur Public Local.

👉 VOTE CONTRE à l'unanimité des représentants des personnels

👉 Suite aux votes contre, le CSAR est reconvoqué pour ces deux fiches le 15 juillet.

➔ FICHE 3 : Présentation du projet facturation électronique

Rappel : Une présentation a déjà été faite lors du GT national du 24 avril 2025. Lors de ce GT, la documentation était tellement indigente (4 pages) que 3 OS avaient quitté le GT (CGT Finances publiques, Solidaires et FO) dans l'attente d'une proposition de calendrier de groupe de travail sur les différentes thématiques de ce projet extrêmement structurant et de transmission de la documentation nécessaire aux échanges.

👉 Présentation de l'administration :

les apports métier ne sont qu'en partie documentés. Lors de la présentation en avril, le projet n'était pas encore sur les rails, c'est pour ça qu'il n'y a pas eu de points d'étape plus tôt. C'est une réforme très importante qui s'engage pour la DGFIP, il y aura donc d'autres points d'étape.

Le rendement attendu est un surcroît de recettes fiscales ainsi qu'une réduction de l'écart fiscal et donc une promotion du civisme fiscal.

99 Plates-formes de Dématérialisation Partenaires(PDP) privées sous réserve sont immatriculées.

Les entreprises se tournent vers d'autres acteurs pour se renseigner sur la pédagogie de la mise en place de cette réforme. L'administration s'attend à beaucoup de sollicitations téléphoniques de la part des entreprises, c'est pourquoi elle va déployer de nouveaux CDC pro.

La DG est très confiante sur le déploiement de ce projet, notamment en matière de contrôle fiscal. La détection des fraudes s'en trouvera facilitée.

Tous les agents seront formés, les collectivités seront sensibilisées.

Pour les collectivités locales, depuis 2017, Chorus Pro sait recevoir des factures électroniques, les mêmes tuyaux seront utilisés. Un test, au stade conceptuel, sera fait, permettant de regarder comment le système pourrait être fraudé, la DG est attentive au fait de ne pas créer de nouvelles fraudes lors de mise en place de nouveaux projets.

👉 L'analyse de la CGT Finances Publiques :

c'est anormal de devoir poser autant de questions techniques en CSAR, ce n'est pas son rôle. C'est l'indigence des documents du GT (4 pages au lieu de 12 au CSAR) qui nous y contraint, les réunions sont mal préparées par l'administration.

Lors du précédent GT, la CGT ainsi que les autres OS avaient demandé un calendrier de futurs GT. Qu'en est-il ?

Comment la DG est-elle arrivée à calculer que cela concernerait 20 000 agents ?

Nous avons toujours un questionnement sur le choix des entreprises partenaires (PDP), notamment sur celles n'ayant pas leur siège social en France. Concernant l'assistance téléphonique de ces plateformes, les agents de la DGFIP seront donc en première ligne quand elles n'auront pas d'assistance téléphonique, comme les banques en ligne.

Quand le calendrier des formations sera-t-il communiqué ?

➡ FICHE 4 : Trajectoire d'évolution des modalités d'encaissement par chèque (point pour information)

👉 Présentation de l'administration :

la DGFIP connaît une baisse constante du paiement par chèque dans les centres d'encaissement.

La présentation d'aujourd'hui n'a pas pour but de supprimer immédiatement le paiement par chèque, mais d'avoir une réflexion sur les moyens de paiement. De nombreux pays européens ont abandonné le chèque et les usagers ont été orientés vers des solutions plus pratiques.

C'est un irritant pour les agents qui doivent traiter les chèques non pris en charge automatiquement.

L'objectif est de promouvoir des moyens alternatifs, le cash, la carte bancaire, payfip, le développement du virement.

Le recours à un prestataire privé pour les dépôts de fonds au Trésor (TESSI) a montré ses limites et la CGT conteste fermement tout abandon de missions régaliennes !

Les agents des centres d'encaissement de Rennes ont été destinataires de cette fiche le 23 juin. Dans ces centres, le matériel est vieillissant, ils rencontrent de nombreux problèmes pour encaisser les chèques, il faut donc se poser la question de l'accélération de la sortie du chèque.

Un rendez-vous est donné à la rentrée pour répondre aux préoccupations des agents.

Le chèque est au moyen de paiement ce que le minitel est à l'informatique.

Les publics fragilisés utilisent le prélèvement pour payer leur facture de téléphone ou d'énergie, pourquoi ne le feraient-ils pas pour les factures du Trésor Public ?

Les paiements de proximité ont un coût (255 millions d'euros, dont un tiers en numéraire), et notamment les paiements chez les buralistes.

Après tous ces argumentaires contre le chèque, la directrice générale a conclu en disant que l'on n'était pas là pour prendre une décision.

👉 L'analyse de la CGT Finances Publiques :

la note de la Direction générale du 15/11/2024 précisait que la DGFIP ne devait plus orienter les usagers vers les buralistes, car cela revient cher.

Au SIP de Forbach, 60 % à 80 % paient en chèque, et les paiements des EPHAD sont également majoritairement effectués par ce moyen de paiement. Il y a donc une volonté délibérée (et assumée) de la part de la DGFIP d'exclure les publics les plus fragiles.

Il faut que l'administration reprenne l'analyse du défenseur des droits sur les accès aux services publics.

Si le chèque est présenté comme un « irritant » par l'administration, qui l'utilise à son avantage, **elle ignore d'ordinaire les autres « irritants », voire en crée avec ses réformes !**

Il s'agit vraiment d'une vision idéologique et non pragmatique, car en fait la DG se pose déjà la question de l'accélération de la sortie du chèque alors qu'on n'en a jamais parlé auparavant.

De plus, il est intolérable de comparer un service public comme la DGFIP avec les entreprises privées de l'énergie qui n'ont pour seul but que le profit !

Nous portons une analyse différente de celle de la DG, il faut que les publics les plus fragiles puissent avoir accès à tous les paiements possibles auprès des services publics et non pas se voir renvoyé vers des entreprises privées servant d'intermédiaires. Le fait de payer ses impôts par un moyen de paiement tel que le chèque renforce le consentement à l'impôt, contrairement au prélèvement qui invisibilise cette démarche.

➡ FICHE 5 : Mise en œuvre du schéma directeur du numérique (pour information) :

🖱️ Présentation de l'administration :

c'est un document qui parle à toute la DGFIP, qu'on va mettre à jour et qu'on va faire vivre. Il a été élaboré en interne en associant le réseau et les bureaux métier, il sera complété tous les ans.

La DG a estimé que la DGFIP était trop discrète sur les cyberattaques dont elle pouvait faire l'objet. Il faut informer la communauté quand nous en sommes victimes.

L'enquête de satisfaction sur l'informatique à la DGFIP est en cours de dépouillement. Elle fait souvent l'objet de critiques en interne, mais a de bons avis en externe.

Sur l'Intelligence Artificielle, il n'y a rien de décidé quant à sa généralisation. Les perspectives en la matière seront développées dans une feuille de route dédiée d'ici fin 2025. Il faut avoir un œil attentif sur l'aspect environnemental de ces projets.

L'administration est en désaccord sur l'affirmation que les projets seraient financés par des suppressions d'emplois. Les bureaux travaillent pour que les projets fassent gagner en efficience.

Par rapport aux GT, il y a eu une accentuation sur l'assistance dans ce schéma directeur.

Sur les projets Pilat, rocsp, Linux, le pilotage se fait en interne, des projets connaissent des difficultés, ils ne sont pas à l'arrêt mais la DG prend le temps pour pouvoir les mener à bien.

Il n'y a pas de projet d'externalisation.

Sur les dépassements de budget, il faut faire attention de quoi on parle, car parfois les périmètres ne sont pas les mêmes.

Le SDNum sera publié après ce CSAR.

En complément, le responsable de la DTNum apporte des précisions sur la future feuille de route de l'intelligence artificielle qui devrait comporter six axes : doctrine d'usage de l'IA, architectures et infrastructures nécessaires, évaluation des gains et coûts, formations nécessaires, communication, expérimentation.

🔴 L'analyse de la CGT Finances Publiques :

Pour un document stratégique et réclamé depuis la création de la DGFIP, ce schéma directeur est loin de combler les attentes. De l'aveu même de la DG, il s'adresse à un public assez large et notamment aux partenaires. Pour la CGT c'est un beau support de communication externe, mais les agents, et notamment ceux du SSI, resteront sur leur faim.

Il y a peu ou pas de projections chiffrées concernant les moyens et les effectifs alloués à ces transformations, ni sur leurs conséquences. il ne permettra pas aux agents de savoir comment leur travail va évoluer, voire disparaître.

On note aussi que le SDNum liste un très grand nombre d'axes d'amélioration sans préciser comment les mener.

Dans le SSI, la part belle est faite aux nouvelles technologies, mais il n'y a pas d'information sur les évolutions des missions traditionnelles, les perspectives des différents ESI. Nous réitérons la demande d'un bilan social du numérique.

Concernant les effectifs d'informaticiens, le document insiste sur l'équilibre interne/externe, mais aucun chiffre n'est donné.

Sur le terrain, nous observons une forte augmentation de contractuels, mais aussi la présence, au sein des équipes, de nombreux prestataires externes que le SDNum n'évoque pas. Cela relativise le niveau de maîtrise interne, se pose aussi la question de leur sensibilisation à la culture interne et à la déontologie.

Sur les rémunérations des contractuels, comme sur leurs effectifs, toujours aucune transparence malgré nos demandes répétées. Sur le terrain on constate des inégalités et des écarts qui se creusent, avec le risque évident d'aller vers un SSI à deux vitesses. De plus la montée en compétence des agents nécessaire sur les nouveaux métiers pose la question de la reconnaissance financière.

Sur l'IA, s'il est manifeste que la DGFIP souhaite en développer l'usage, aucune information précise n'est donnée, pas même l'état des lieux des projets déjà lancés que nous demandons depuis des mois. On nous promet une feuille de route en 2025 mais aurons nous notre mot à dire sur ces changements structurants ? Quelle prise en compte de l'étude d'impact demandée en FSR et qui n'aboutira pas avant 2026 ?

Nous dénonçons vivement ce nouveau report du débat sur l'IA alors même que les projets et expérimentations avancent dans l'opacité. De plus nous n'acceptons pas d'entendre la DG réfuter tout lien entre ces projets et les suppressions d'emplois alors que les conditions du financement par le fond de transformation de l'action publique (FTAP) ont été récemment mises en lumière.

Sur l'éco responsabilité, nous soulignons qu'il est osé de se lancer dans l'IA générative, qui est un gouffre énergétique, et de se prétendre écoresponsable.

Dans sa présentation du SDNum, la DG prétend avoir pris en compte des demandes formulées en GT SSI concernant la prise en compte des missions de l'assistance, mais nous n'en avons pas trouvé la trace dans le document.

Il en va de même du poste de travail linux. Il y a quelques mois nous n'avions obtenu qu'une fin de non recevoir sur ce sujet en GT SSI. La DG semble donc avoir changé d'avis, tant mieux, mais rien n'est écrit noir sur blanc dans le SDNum. C'est du concret qu'il faut maintenant, c'est un enjeu à la fois économique et écologique (prolongation de la durée d'utilisation des PC), mais aussi de sécurité et souveraineté (sortir de la dépendance à Microsoft).

Sur la sensibilisation à la sécurité des smartphones, on ne peut qu'approuver. Mais quand on parle de souveraineté, développer l'utilisation de ces outils est paradoxal car on crée une nouvelle dépendance à l'écosystème de Google.

Enfin la CGT Finances Publiques a profité de l'occasion pour souligner que, si la transformation numérique de la DGFIP modifie en profondeur l'exercice des missions, elle affecte aussi l'activité syndicale et l'exercice des droits syndicaux. Nous rencontrons de plus en plus de difficultés d'accès aux applications, aux informations, aux nouveaux outils, dans le cadre de l'activité syndicale locale et nationale. La DG ne doit pas oublier les OS et le droit à l'information syndicale des agents..

➔ FICHE 6 : Dialogue social : agenda social du second semestre et concertations en cours :

La CGT Finances Publiques est intervenue une fois de plus sur le dialogue social. Il est inadmissible que la DG convoque les CSAR ou les GT, les instances de dialogue social, les lundis matins. Les représentants des personnels (en particulier venant de province) ont droit à un délai de route.

De la même manière, si le CSAR du 5 ou 9 décembre ne se tient pas, il serait reconvoqué le 19 décembre, un vendredi, jour des vacances scolaires, cela n'est pas non plus admissible, ne serait-ce que pour des questions de coût des billets de train.

Les conditions du dialogue social sont déplorables. Outre les dates de convocations, les conditions de visio ne sont pas satisfaisantes. Les ordres du jour sont mal calibrés et les prises de paroles totalement déséquilibrées. Les horaires de fin de réunion ne tiennent absolument pas compte des contraintes personnelle (même la directrice générale est obligée de partir avant la fin !).

La CGT Finances Publiques a également demandé le report de la concertation sur l'égalité professionnelle en attente des informations ministérielles.

La CGT Finances publiques a regretté la « disparition » du GT sur les moyens syndicaux (figurant pourtant sur l'agenda du premier semestre).

Le CSAR s'est terminé à 19h30.

CONCLUSION DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Pour quasiment chacune des fiches, la Directrice générale a dit regretter de n'avoir pas pu envoyer les documents aux organisations syndicales pour pouvoir en débattre avec elles.

Si on l'écoute, c'est toujours trop tard pour nous consulter (par exemple le dialogue de gestion – c'est-à-dire la réunion avec les ministres pour décider des arbitrages budgétaires-) ou trop tôt (exemple du schéma directeur du numérique)...

Et la réunion, qui a duré toute la journée, a commencé par un long monologue de la directrice générale faisant sa communication, pour se terminer par un long monologue d'un directeur de l'informatique. Entre les deux, les représentants des personnels devaient faire court...